



Canadian Research  
Knowledge Network

Réseau canadien  
de documentation  
pour la recherche

# Lignes directrices pour l'évaluation des éditeurs en libre accès

Le Comité stratégique du contenu (CSC) est arrivé à la liste de critères ci-dessous à la suite d'une consultation menée auprès des membres du RCDR, dont les résultats ont été présentés aux membres et appuyés par ceux-ci lors de la Conférence 2021. Il s'agit de principes directeurs que le CSC peut utiliser pour évaluer si les propositions des fournisseurs et des éditeurs sont conformes aux objectifs énoncés par les membres concernant le soutien du libre accès. Nous n'avons volontairement attribué aucune pondération aux critères, car le CSC est mieux placé pour avoir la plus grande latitude possible dans l'évaluation des offres qu'il reçoit des fournisseurs. On ne s'attend donc pas à ce que chaque fournisseur réponde à tous les critères.

## Viabilité financière

Lorsqu'il évaluera les ressources ou les modèles de libre accès des fournisseurs ou des éditeurs, le RCDR tiendra compte de la viabilité financière de l'entité qui propose la ressource. Le RCDR peut prendre en considération la capacité du fournisseur à assurer la transparence par le biais d'états financiers ou d'autres informations qui témoignent de sa santé financière. Les fournisseurs potentiels doivent également démontrer la durabilité de leurs modèles d'accès libre et leur engagement envers celle-ci, et offrir une transparence en matière de sources de financement qui soutiennent cette durabilité. De plus, le RCDR pourrait prendre en compte l'origine et la nature des sources de financement, et son statut d'entité à but lucratif ou non lucratif.

- Le fournisseur fait preuve de transparence quant à ses états financiers.
- Le fournisseur ne facture pas les frais de traitement des articles (APC) ou accorde un rabais sur ces frais.
- Le fournisseur est une entité à but non lucratif.
- Le fournisseur est établi (c'est-à-dire qu'il a un solide dossier de publication et une réputation établie).





## Excellence universitaire

Lors de l'évaluation des offres, le RCDR tiendra compte de l'excellence universitaire de la ressource. L'excellence universitaire peut être mesurée de manière traditionnelle, mais elle ne doit pas non plus exclure les ressources qui ne relèvent pas de conceptions traditionnelles de la recherche universitaire. Il est essentiel que les offres indiquent un engagement envers des pratiques éditoriales éthiques, des énoncés de mission convaincants et un accent manifeste sur les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA). La qualité universitaire pourrait être mesurée sous d'autres perspectives, telles que l'EDIA, les modes de savoirs autochtones ou d'autres facettes exigées pour soutenir l'équité et l'inclusion. Une préférence pourrait être aussi accordée aux organisations et aux fournisseurs dirigés par des chercheurs ou des professeurs.

- Le fournisseur manifeste son engagement envers les pratiques éditoriales éthiques et l'intégrité de la recherche (par exemple, par l'adhésion à l'OASPA (Open Access Scholarly Publishing Association) et/ou au COPE (Committee on Publication Ethics), l'indexation dans le DOAJ (Directory of Open Access Journals), des politiques éditoriales claires affichées sur son site Web, etc.).
- Le fournisseur manifeste son engagement à être axé sur la mission et/ou sur la recherche.
- Le fournisseur démontre un engagement envers les questions d'EDIA.
- Le fournisseur est une société savante ou un organisme dirigé par un chercheur ou un professeur.

## Opérations

Lors de l'évaluation des offres, le RCDR tiendra également compte des preuves de bonnes pratiques opérationnelles de la part du fournisseur. Cela pourrait prendre de nombreuses formes, notamment l'utilisation de licences ouvertes (p. ex., Creative Commons), la mise en place d'une plate-forme interopérable, contenant des métadonnées de haute qualité, fournissant des données robustes (p. ex., utilisation, publication) et utilisables, et ayant établi une stratégie de préservation complète.

- La plateforme du fournisseur est interopérable, découvrable et utilisable.
- Le fournisseur utilise des licences ouvertes (p. ex., Creative Commons).
- Le fournisseur accorde un rabais sur les frais de traitement des articles (APC).
- Le fournisseur est basé au Canada.
- Le fournisseur dispose d'une stratégie de préservation (p. ex., il participe à Portico ou à LOCKSS).
- Le contenu du fournisseur est indexé dans les services d'indexation libre accès (p. ex., DOAJ, etc.).
- Le fournisseur rapporte des métadonnées au niveau des articles, en conformité avec les normes reconnues du secteur (p. ex., OpenCitations, OpenAIRE).

